



**Compte rendu des délibérations de la séance du 02 novembre 2021
du conseil municipal**

Affiché le 04 novembre 2021

Secrétaire de séance (selon art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales) : Sandra ILLG.

Date de convocation : 29 octobre 2021 - Date d'affichage de la convocation : 29 octobre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 22 - Nombre de présents : 17 - Nombre de votants : 22

DCM N°1 : Affaire foncière – désignation du bailleur social pour la construction de gendarmeries à Courcelles-Chaussy

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DESIGNÉ le bailleur social VIVEST pour la réalisation de l'opération de construction d'une brigade de gendarmerie et d'une brigade motorisée à Courcelles-Chaussy, **S'ENGAGE à garantir** l'emprunt souscrit par VIVEST pour réaliser l'opération, pour un montant maximum de 6,8 millions d'euros, sous réserve de la fourniture de la convention de cautionnement de l'établissement bancaire, dont les termes seront connus et acceptés par la collectivité.

DCM N°2 : Ressources Humaines – modification du RIFSEEP

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE les nouveaux montants plafonds annuels bruts (IFSE et CIA) pour tous les agents titulaires, stagiaires et contractuels à temps complet, à temps non complet et à temps partiel, selon les modalités annexées, **PRECISE** que l'attribution individuelle du C.I.A. décidée par l'autorité territoriale fera l'objet d'un arrêté individuel, **INSCRIT** les crédits correspondants au budget.

CR Décisions prises par le Maire en vertu de sa délégation (article L 2122-22 du CGCT, DCM 4 du 09 juin 2020) :

Néant

COURCELLES-CHAUSSY, le 03 novembre 2021

Le Maire,

Luc GIAMBERINI